CONSEIL
DE QUARTIER
VIEUX-LIMOILOU

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

RENCONTRE DU 21 NOVEMBRE 2012
VILLA RINGFIELD

Lors de sa rencontre du 21 novembre 2012, le conseil de quartier a donné son appui, par voie de résolution, à Mme Véronique Lalande dans le dossier de la « poussière rouge dans le Vieux-Limoilou ».

RÉSOLUTION 12-CA-27
Concernant l'émanation de poussières possiblement toxiques dans une partie du quartier du Vieux-Limoilou

CONSIDÉRANT QUE le Port de Québec effectue des transbordements de minerais de toutes sortes;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces minerais sont volatiles lors d'épisodes de forts vents;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces minerais représentent des risques pour la santé de la population demeurant à proximité des installations portuaires;

CONSIDÉRANT QU'une partie du quartier du Vieux-Limoilou a reçu dans les derniers jours des poussières de minerais provenant des installations portuaires;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Arrimage St-Laurent a affirmé publiquement sa responsabilité quant à la dispersion des poussières dans l'air;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des résultats d'analyse des poussières obtenues par Mme Véronique Lalande, la Direction de la santé publique de la Capitale nationale a décidé de se pencher sur les activités du Port de Québec;

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Darche DÛMENT APPUYÉE PAR M. Mathieu Roy, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou d'interpeller M. Raymond Côté, député fédéral de la circonscription de Beauport-Limoilou, ainsi que l'Honorable Denis Lebel, ministre fédéral des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec afin qu'ils appuient les démarches de la citoyenne Mme Véronique Lalande ainsi que celles de la Ville de Québec suite à l'événement de présence de poussière rouge à Limoilou à la fin du mois d'octobre 2012 en s'informant auprès des autorités fédérales et à la Chambre des communes au sujet des normes environnementales devant être respectées par le Port de Québec et à propos des mécanismes de contrôle gouvernementaux y étant associés.

Que cette résolution soit acheminée au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, M. Daniel Breton, au directeur de la Direction de la santé

publique de la région de la Capitale nationale, M. François Desbiens, au Maire de Québec, M. Régis Labeaume, à la présidente du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou, Mme Suzanne Verreault, au président du Conseil de quartier de Maizerets M. Serge Déry et à la citoyenne Mme Véronique Lalande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

_____
Sophie Duchaine
Présidente